

Séance du 23 juillet 2012

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Darmendrail, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Gouffrant à Mme Durruty, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Demont à M. Causse, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Thicoipé à M. Soudre, Mme Loupien Suares à M. Etcheto.

**EXCUSEE** : Mme Pibouleau-Blain.

**ABSENTS** : MM. Arandia, Ugalde.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : COOPERATION INTERCOMMUNALE ET SEM – Société d'équipement des pays de l'Adour (SEPA) – Rapport pour l'année 2011 du représentant de la ville.

La Société d'équipement des pays de l'Adour (SEPA) est une société d'économie mixte qui a pour vocation d'étudier et d'entreprendre toute action participant au développement économique sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes Pyrénées. A ce titre, elle intervient principalement pour le compte des collectivités publiques. Le capital de la SEPA s'élève à 1 586 000 €, détenu à 79,92 % par des collectivités territoriales, dont 3,77 % par la Ville de Bayonne.

Les investissements menés par la SEPA au cours de l'année 2011 représentent environ 71,2 M€, soit un niveau légèrement inférieur à celui de l'année précédente (73,6 M€). Sur les 225 opérations traitées en 2011, 96 concernent la délégation de Bayonne.

Répartition des produits par mode d'intervention	2011	2010
Réalisation d'études	5%	4%
Conduites d'opérations et mandats non financiers	21%	22%
Mandats privés et publics	61%	60%
Concessions	10%	11%
Opérations propres	3%	3%

Parmi ces opérations, celles qui concernent la Ville de Bayonne sont les suivantes :

Conduites d'opérations	Réalisation d'un programme de 30 logements avec la Société Nationale Immobilière sur la ZAC d'Arrousets Réalisation d'un programme de 20 logements avec la SCI des Régions sur la ZAC d'Arrousets Réalisation du pôle de valorisation des déchets de Bayonne pour le compte du syndicat Bil Ta Garbi Construction d'un EPHAD sur la ZAC du Séqué pour le compte de la SA Coligny
Mandats privés et publics	Réalisation de l'Université des métiers Travaux du conseil régional portant sur le lycée Louis de Foix
Concessions d'aménagement	ZAC d'Arrousets ZAC du Séqué

Le compte de résultat 2011 se présente schématiquement de la manière suivante :

En milliers €	2011	2010
Chiffre d'affaires net	16 152	24 148
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>23 761</b>	<b>19 695</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>23 520</b>	<b>19 273</b>
Résultat d'exploitation	241	422
Résultat financier	109	85
Résultat exceptionnel	8	9
<b>RESULTAT NET</b>	<b>148</b>	<b>246</b>

Le résultat d'exploitation qui s'élève à 241 K€ est en net repli par rapport à 2010 (- 43 %). Par ailleurs, le résultat financier progresse de 28 % et il est constaté un résultat exceptionnel de 8 K€ quasi équivalent à celui de 2010 (9 K€). Compte tenu de ces différents éléments, le résultat net de l'exercice 2011 ressort à 148 K€, en baisse de 40 %.

La capacité d'autofinancement s'établit à 349 K€, soit une augmentation de 144 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Le bilan 2011 présente en synthèse les grandes masses suivantes :

<b>En milliers €</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>ACTIF</b>		
Actif immobilisé	2 542	2 680
Actif circulant	41 516	41 230
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>44 058</b>	<b>43 910</b>
<b>PASSIF</b>		
Capitaux propres	3 707	3 568
Dettes financières	23 226	25 214
Autres dettes et divers	17 125	15 128
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>44 058</b>	<b>43 910</b>

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le présent rapport.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.